

Fiche 2 – Affectation sur Poste adapté

Les modalités d'envoi du dossier au médecin du travail

➤ Pour les personnels enseignants du 2nd degré, CPE, Psy En de l'académie de Bordeaux

L'agent saisit sa demande d'affectation sur poste adapté dans COLIBRIS et reçoit par mél le dossier complété en format PDF.

L'agent doit transmettre le dossier :

- **uniquement au médecin du travail de son département d'affectation ;**
- accompagné du certificat médical ou de toute pièce médicale justificative ;
- par la voie postale.

➤ Pour les agents affectés dans le département de la Dordogne

Rectorat de BORDEAUX

A l'attention du médecin du travail, Docteur Annaïg PRIGENT-RAYNOUARD
5 rue Joseph de Carayon-Latour - CS 81499 - 33060 BORDEAUX CEDEX

➤ Pour les agents affectés dans le département de la Gironde

Rectorat de BORDEAUX

A l'attention du médecin du travail, Docteur Alexandra DUBERNET-DE-BOSCQ
5 rue Joseph de Carayon-Latour - CS 81499 - 33060 BORDEAUX CEDEX

➤ Pour les agents affectés dans le département des Landes

DSDEN des LANDES

A l'attention du médecin du travail, Docteur Claire PATARD
5 avenue Antoine Dufau - BP 389 - 40012 MONT de MARSAN

➤ Pour les agents affectés dans le département du Lot et Garonne

DSDEN du LOT et GARONNE

A l'attention du médecin du travail, Docteur Claire PATARD
23 rue Roland Goumy - CS 10001 - 47916 AGEN CEDEX 9

➤ Pour les agents affectés dans le département des Pyrénées Atlantiques

DSDEN des PYRENEES-ATLANTIQUES

A l'attention du médecin du travail, Docteur Servane BONNO-JOUVIN
2 place d'Espagne - 64038 PAU